



HAZ'AQUAGYM

Siège social de l'association : Piscine municipale
Rue du PONT
59190 HAZEBROUCK

Création 18 juin 2012,
Sous-préfecture de Dunkerque,
Parution au journal officiel n° W594005572

Règlement intérieur de l'association Haz'Aquagym

ADHESION

L'**adhésion** à une association loi 1901 sert à **devenir membre de cette association**.
Elle est représentée sous forme de **carte**.
L'**adhésion** est valable du **1^{er} juillet au 30 juin** de l'année suivante.

Les **cartes de séances** sont valables **sans limite de validité si une adhésion est reprise pour l'année suivante**.
Si vous ne renouvelez pas votre adhésion les séances restantes sont perdues ou doivent être utilisées avant le 30 juin.

AUCUN REMBOURSEMENT QUELQUES SOIENT LES CIRCONSTANCES

INSCRIPTIONS AUX SEANCES

Une personne s'inscrit pour une **séance hebdomadaire précise**
« **Plus besoin de prévenir si vous êtes absents revenez quand vous pouvez** »

FONCTIONNEMENT

Vous ne devez pas appeler la piscine.
Vous devez attendre **dehors** l'heure de votre séance d'aquagym.
Interdit d'attendre dans le hall d'entrée de la piscine.
Vous devez dans tous les cas attendre que l'on vous autorise à rentrer dans le hall.

La communication doit se faire **par mail hazaquagym@gmail.com**

Un **peu avant ou un peu après** les séances d'aquagym

JAMAIS PAR TELEPHONE

Une **réinscription** est mise en place chaque année à partir du **mois d'avril**
Un tableau d'affichage est régulièrement mis à jour à l'extérieur de la piscine et dans le couloir derrière la caisse.

Merci pour votre **lecture attentive et votre compréhension**

Mme ROYER Carole, Présidente

M. ROYER Thierry, Secrétaire